



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 411

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « Règlement numéro 411 sur la tarification volumétrique des services d'eau ».
2. **Que** le règlement numéro 411 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 411 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 7^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 411

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 411** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 10 h et 16 h 30, le 7^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois d'octobre 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier